



*Syndicat CGT du SDIS 16
Logis de Lunesse
16000 Angoulême
Tél : 05 45 39 45 20*

Angoulême, le 4/12/2009.

A

*Monsieur le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de la Charente*

Objet : Mise en place d'IHTS pour les SPP des catégories C et B

Aujourd'hui, les actions en qualité de formateur ou d'encadrant pour les SPP sont rémunérées en heures dites de « conférencier » sur leurs temps de repos.

Nous demandons l'attribution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour toutes ces actions de formation pour les SPP des catégories C et B du Corps Départemental.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous rencontrer concernant ce dossier, qui pour nous, revêt un caractère important et urgent.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments dévoués et constructifs.

*Le secrétaire général
Blotière C.*